

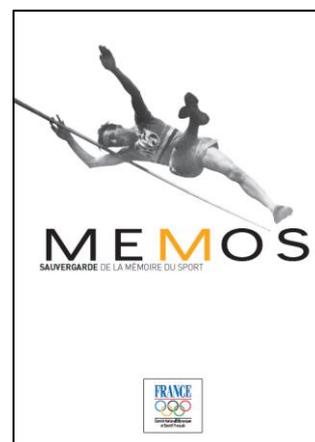
Le Pôle national des archives du monde du sport

MéMoS, la mémoire du mouvement sportif

Le programme MéMoS s'est développé sous l'impulsion de Colette Ambroise-Thomas. Il est actuellement sous la responsabilité d'Arnaud Waquet et a pour objectif de sensibiliser, collecter, sauvegarder, classer, valoriser et transmettre la mémoire du sport dans toutes ses composantes par une politique de préservation et de valorisation.

C'est aussi un outil au service du sport en général, du mouvement sportif, du monde universitaire et de tous les passionnés par une culture sportive en quête de connaissance.

Sa mise en œuvre s'est déroulée en plusieurs étapes.



1.1. Le Pôle national des archives du monde sportif (PNAMS)

1.1.1. Création

Ce Pôle national a été créé le 15 décembre 2006 dans le cadre d'une convention de partenariat réunissant :

- le Ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative (Direction des sports) ;
- le Ministère de la culture et de la communication (Direction des archives de France) ;
- le Comité national olympique et sportif français ;
- l'Académie nationale olympique française.

Il a pour vocation d'accueillir les fonds des fédérations et groupements sportifs nationaux agréés (non-déléataires de mission de service public, car l'administration des déléataires relève des archives publiques) et ceux des personnes morales ou physiques, acteurs des activités sportives et jeux traditionnels nationaux.

Le PNAMS est accueilli au Service « Archives nationales du monde du travail » (ANMT) de Roubaix.

1.1.2. Fonctionnement

Chaque partenaire apporte sa contribution en fonction de ses compétences avec, depuis 2008, le soutien financier de Solidarité olympique. Le suivi du PNAMS est essentiellement assuré par un archiviste à mi-temps (mis à disposition par le CNOSF) et un membre de l'ANOF.

Un **Comité scientifique** (composé de représentants des 4 signataires de la convention, mais aussi d'experts du C.I.O., du Ministère de la défense ainsi que du monde universitaire) donne son avis sur la collecte des sources sur proposition d'une commission des entrées, détermine les activités archivistiques et celles pour la mise en valeur du patrimoine sauvegardé.

Une **Commission des entrées** (composée de représentants des quatre signataires de la convention) examine les fiches techniques des fonds ayant été collectés et donne son avis au comité scientifique quant au traitement des fonds et aux lieux de leurs transferts, pour validation.

1.2. Campagne de sensibilisation

Le programme MéMoS a été présenté au CIO, à l'AIO, au Conseil national des comités régionaux/départementaux/territoriaux olympiques et sportifs, au monde fédéral sportif réuni au PNAMS à Roubaix et à Paris à la Direction des archives de France, ainsi qu'aux différentes assemblées générales du CNOSF et de l'ANOF.

Différents **supports de communication** ont été réalisés : une plaquette de présentation, un guide méthodologique, un guide pratique à l'intention du réseau national des « référents archives » ainsi que la mise en ligne sur le site du CNOSF.

1.3. Les activités du programme MéMoS

1.3.1. Sauvegarde de fonds privés

22 fonds privés ont été transférés au PNAMS de Roubaix, 1 fonds privé a été transféré au Musée national du sport, 3 fonds sont en cours de traitement et 4 traitements de fonds sont programmés.

1.3.2. Visites techniques effectuées

3 fédérations non-déléгатaires (donc relevant de la convention de partenariat) ont été visitées, mais ne souhaitent pas, dans l'immédiat, lancer la procédure de sauvegarde.

9 fédérations déléгатaires ainsi que le CNOSF lui-même ont sollicité l'ANOF pour lancer leur propre procédure de sauvegarde.

1.3.3. Collecte des archives orales et audiovisuelles

C'est parce que le sport est avant tout une histoire de femmes et d'hommes, dépositaires d'une mémoire et d'expériences, que la collecte d'archives orales et audiovisuelles des grands acteurs du sport français trouve toute sa légitimité et sa place.

Cette collecte a pour objectif de mettre à disposition des chercheurs et des passionnés, un ensemble de témoignages de celles et ceux qui participent ou ont participé au développement du sport.

4 archives orales, enregistrées sur minidisque, ont fait l'objet de dons transférées au PNAMS.

23 enregistrements audiovisuels d'interviews filmées, dont les copies ont été déposées au PNAMS, ont enrichi cette bibliothèque des témoignages.

1.3.4. Guide méthodologique de sauvegarde des archives du monde sportif

Le guide méthodologique est destiné à sensibiliser et à accompagner les différents acteurs du sport dans la procédure de sauvegarde de leurs archives. Il a été diffusé à tous les acteurs du monde sportif national et international. Il a reçu les encouragements du CIO et de Solidarité olympique qui s'appuient sur l'exemple français pour inciter les autres CNO et ANO à sauvegarder leur propre mémoire du mouvement sportif national.

1.3.5. Création d'un réseau national des référents-archives

Dans chaque fédération ou groupement sportif national il a été identifié un interlocuteur direct de l'ANOF servant de relais privilégié pour informer, documenter et sensibiliser à la problématique des archives et de leur conservation.

1.3.6. Transfert et exploitation de la mémoire

La conservation des archives du monde sportif se veut un outil offert aux historiens, aux sociologues, ou plus largement aux chercheurs. Par conséquent, des universités peuvent participer aux activités scientifiques et culturelles visant à exploiter et à mettre en valeur les sources ainsi sauvegardées.